

QUESTIONS D'ORIENTATION

Pourquoi les droits électoraux ont-ils changé ? Comment ces droits ont-ils évolué ?

BUT

Plusieurs groupes ont été privés de ce droit par le passé, selon des critères fondés sur le sexe, la race et la religion. Le suffrage universel est le droit pour tous les citoyens adultes de voter lors d'une élection et il a fallu à différents groupes des décennies de lutte pour faire respecter ce principe.

Dans cette leçon, vos élèves en apprendront davantage sur les combats menés par certains groupes pour obtenir le droit de voter au Canada. Les élèves établiront une échelle chronologique des événements de l'histoire du droit de vote au Canada. Ils réfléchiront ensuite aux groupes qui ont été exclus du vote. Les élèves auront également l'occasion de discuter du faible taux de participation aux élections et tenteront d'expliquer ce déclin.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, je pourrai...

- expliquer pourquoi il est important d'avoir son mot à dire dans les décisions qui nous concernent ;
- établir des liens entre les événements importants de l'histoire et déterminer comment ces événements ont touché différents groupes ;
- réfléchir aux injustices du passé en ce qui concerne le droit de vote ;
- faire preuve de respect envers moi-même, mais également de respect et d'empathie pour les autres.

INTRODUCTION

1. Lisez le texte de fiction suivant à vos élèves :

L'an dernier, il y avait beaucoup d'intimidation entre les élèves de l'école publique Harrison. Les élèves ne se traitaient pas avec respect. Il y avait des bagarres, des moqueries et des pleurs presque chaque jour et la situation perturbait énormément la communauté scolaire. Pendant l'été, les parents, les enseignants, le directeur et les membres du personnel ont tenu des réunions pour trouver une solution. Après mûre réflexion, ils ont décidé que les élèves ne pourraient plus choisir leurs propres amis. Ce seraient les parents qui prendraient cette décision et les enseignants qui veilleraient à ce qu'elle soit respectée.

2. Au moyen de la stratégie "Penser-Jumeler-Partager," demandez aux élèves de répondre aux questions suivantes :

- Comment vous sentiriez-vous si vous n'aviez pas le droit de choisir vos propres amis ?
- Pourquoi est-il important de pouvoir prendre nos propres décisions ou d'avoir notre mot à dire dans les décisions qui nous concernent ?
- Que peut-il survenir lorsque les gens ne jouent pas un rôle actif dans les décisions qui les concernent ?

ACTIVITÉS

1. Expliquez aux élèves que le droit de vote a évolué au fil des ans. Plusieurs groupes ont été privés de ce droit par le passé, selon des critères fondés sur le sexe, la race, l'origine et la religion. Regardez la vidéo « Le droit de vote » avec la classe.

Précisions sur la vidéo : Même si les femmes ont obtenu le droit de vote en 1918, de nombreuses exclusions demeurent fondées sur la race, l'origine ethnique et la religion. Le suffrage universel, pour toutes les femmes, n'est instauré qu'en 1960.

2. Distribuez des copies du document 11.1 et de la fiche 11.2. En groupes de deux ou individuellement, les élèves devront lire le document et inscrire la date à laquelle le droit de vote d'un groupe particulier a été modifié, et résumer ce qui s'est passé et pourquoi.

3. Ensuite, demandez aux élèves de créer une échelle chronologique illustrant les dates où les divers groupes ont obtenu le droit de voter ou le moment où leur accès au vote s'est amélioré.

Références : www.edrawsoft.com/fr/timelinetemplate.php

4. Expliquez que le taux de participation est en déclin au Canada depuis les dernières décennies. Lors de l'élection provinciale en Alberta en 2015, 57 % des électeurs admissibles ont voté. Utilisez ces questions pour guider la conversation en classe :

- Pourquoi croyez-vous que les gens votent moins qu'avant ?
- Peut-on avoir de bonnes raisons de ne pas voter ?
- Voteriez-vous lorsque vous aurez 18 ans ? Pourquoi ?

CONCLUSION

Lancez une brève discussion sur le droit de vote et la participation électorale, ou demandez aux élèves de répondre à l'une ou aux deux questions suivantes :

- Pourquoi est-il important que chaque citoyen (âgé de 18 ans ou plus) ait le droit de voter ?
- Quelles seraient les conséquences si certaines personnes s'abstenaient de voter lors des élections ?

CONSEILS AU PERSONNEL ENSEIGNANT

- Soyez sensibles aux circonstances de la vie des élèves qui peuvent créer une polémique autour du vote, comme les motifs religieux ou les traditions de certains groupes.
- Reconnaissez les obstacles qui empêchent certaines personnes ou certains groupes de voter (p. ex. expérience historique négative, classe socio-économique, langue, nouvel arrivant).

DOCUMENT 11.1 : HISTOIRE DU DROIT DE VOTE AU CANADA

Voici quelques faits saillants sur l'histoire du vote au Canada.

L'Amérique du Nord britannique – Seuls les hommes riches peuvent voter (1758-1866)

Pendant cette période, très peu de gens peuvent voter. Pour voter, il faut être propriétaire ou payer un certain montant d'impôt chaque année ou encore un loyer. La plupart des électeurs sont des hommes blancs et riches. Les femmes et divers groupes ethniques et religieux sont exclus.

Élargissement du droit de vote aux femmes (1867-1919)

Dès les années 1870, les femmes lancent une campagne pour le droit de vote. Elles déposent des pétitions, prononcent des discours et organisent des marches pour répandre leur message. Le défi est de taille !

Ces femmes obtiennent l'aide d'organisations influentes et tentent de faire changer les lois. Cependant, les politiciens s'y opposent. Malgré les écueils, les femmes persévèrent.

Après de nombreuses années, les choses commencent à bouger. Le Manitoba fut la première province à accorder le suffrage aux femmes, en janvier 1916. D'autres provinces lui emboîteront le pas peu après. Cependant, les changements ne s'appliquent pas à toutes les femmes. Les femmes de nombreux groupes ethniques et religieux sont exclues.

La plupart des femmes de l'Alberta obtiennent le droit de voter en avril 1916. L'année suivante, Louise McKinney et Roberta MacAdams remportent un siège à l'Assemblée législative, les premières de l'Empire britannique. Elles obtiendront le droit de voter aux élections fédérales en 1918 et de se présenter comme candidates fédérales en 1919.



Nellie McClung, activiste pour le droit de vote des femmes et première femme politicienne élue du Canada

Élargissement du droit de vote à tous les groupes (1920-1960)

Une nouvelle loi est approuvée en 1920, élargissant le droit de vote à un plus grand nombre de citoyens, l'Acte des élections fédérales. Mais le système demeure injuste. Les Autochtones, les citoyens canadiens d'origine chinoise et japonaise ne peuvent pas voter, même après avoir été au service de l'armée canadienne. Les Autochtones ne peuvent voter que s'ils renoncent à leurs droits issus des traités. Divers groupes religieux seront également traités injustement pendant des années.



Le premier ministre John Diefenbaker supervisa l'extension du droit de vote aux Autochtones en 1960.

Faciliter le vote (1961-1997)

Une panoplie de mesures sont prises pour rendre le suffrage encore plus facile et accessible pour l'ensemble des électeurs :

- La loi oblige les employeurs à allouer à leur personnel suffisamment de temps pendant les heures de travail pour aller voter.
- Les heures de vote sont prolongées.
- Les électeurs peuvent voter par anticipation lors de dates prédéterminées.
- Les électeurs peuvent voter par la poste. Le vote postal est surtout utile aux étudiants qui sont loin de leur domicile habituel, aux vacanciers et aux personnes qui résident temporairement hors du pays.
- Les bureaux de vote sont sélectionnés en fonction de leur accessibilité en fauteuil roulant.
- De nouveaux outils et services sont proposés pour répondre aux besoins des Canadiens, incluant des loupes pour lire les bulletins, des gabarits en braille ou tactiles, des listes des candidats en gros caractères ou en braille, et l'interprétation gestuelle.
- Des bureaux de scrutin itinérants commencent à s'installer dans divers établissements pour faciliter le vote (y compris les collèges, les universités et les hôpitaux).
- L'information à l'intention des électeurs est rendue accessible en plusieurs langues.
- Des programmes d'information sont mis en place pour faire connaître le processus électoral aux citoyens.

Contestations fondées sur la Charte (1982 à 2004)

La *Charte canadienne des droits et libertés* a été créée pour protéger nos droits et libertés. Elle a aidé plusieurs groupes à imposer des changements aux lois électorales.

- Avant 1988, les juges fédéraux ne pouvaient pas voter aux élections fédérales. La décision d'un tribunal a alors entraîné la modification de la loi.
- En 1993, les personnes souffrant de maladie mentale obtiennent le droit de voter.
- Les détenus peuvent voter à partir de 1993. Cependant, seuls ceux dont la peine est inférieure à deux ans peuvent exercer leur droit de vote.
- En 2002, la Cour suprême du Canada a établi que les détenus dont la peine est supérieure à deux ans ne pouvaient pas être exclus. Ces derniers obtiennent donc le droit de vote à partir de 2004.